

Interpellation au conseil communal de Nyon

Route de desserte urbaine

Jeudi soir un délégué demandait des précisions sur l'état d'avancement de la RDU lors de l'assemblée du Conseil régional et samedi la presse se faisait l'écho de l'abandon de cette route de desserte par la commune de Prangins. Il y a quelques mois encore la commune de Prangins était représentée au CODIR de Nyon-Région. On peut donc vraiment s'interpeller sur cette annonce si soudaine. C'est pourquoi nous déposons l'interpellation suivante :

- La Municipalité de Nyon était-elle déjà au courant de la décision de Prangins et si oui depuis quand ?

- La commune de Prangins peut encore développer un potentiel de 1000 habitants. sans grande étude, on peut comprendre que le trafic de transit traversant Nyon en direction de Lausanne est généré en grande partie par le développement de Prangins. Alors que l'on a entendu que Prangins ferait opposition à tout projet de cette route s'il n'y avait pas une coordination régionale, Nyon a-t-elle un moyen de faire entendre sa voix au sujet de ce trafic de transit ?

- Quelle était l'entente entre les trois communes ?

- A quel stade était la planification ?

- Comment entend la Municipalité appliquer l'ordonnance fédérale sur la protection du bruit sur la Rte Blanche (27600 véhicules / jour), Rte de Signy (16700) , Av. Des Eules (14500) et Oulteret sans route de desserte urbaine ? D'après le cadastre des bruits routiers, on mesure autour de ces axes des bruits entre 60 et plus que 75 dB. Cela est bien au-dessus des limites autorisées.

- La Municipalité va-t-elle continuer les études pour réaliser le tronçon nyonnais ?

- Si oui, quelles seront les conséquences de cette décision pour Nyon en terme financier et de calendrier ?

- Quels sont les impacts sur le projet coeur de ville ?

- La Municipalité considère-t-elle ce dossier comme prioritaire ?

Conscients que les réponses à ces questions ne peuvent trouver des réponses ce soir, nous espérons néanmoins des réponses aussi complètes que possible pour le prochain conseil.

Doris Uldry

Nyon, le 30.09.2018